

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

20/06/2024

Date de l'affichage

20/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Jean-Jacques BRICHET, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Pierre-Yves NICOT, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Jean-Sébastien SGARD, & Joëlle VACHER.

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Michel BILLOUT *par* Clotilde LAGOUTTE, Gilles BOUDOT *par* Marcel FONTELLIO, Frédéric BRUNOT *par* Fabrice HOULIER, Carine CALMON PLANTIN *par* Ghislaine HARSCOËT, Sylvain CLÉRIN *par* Brigitte JACQUEMOT, Sébastien DROMIGNY *par* Didier BALDY, Philippe DUCQ *par* Suzanna MARTINET, Mohamed KHERBACH *par* Yannick GUILLO, Gilbert LECONTE *par* Jean-Jacques BRICHET, Nadia MEDJANI *par* Charlie GABILLON, Aurélie POLESE *par* Christophe MARTINET, Stéphanie SCHUT *par* Alban LANSELLE.

Absent(s) excusé(s)

Farid MÉBARKI.

Absent(s) non excusé(s)

Davy BRUN, Thomas LECONTE, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Jean-Yves RAVENNE & Alain THIBAUD.

44 conseillers communautaires en exercice : 25 présents, 12 représentés, 1 absent(s) excusé(s) et 6 absent(s) non excusé(s) à la séance.

Monsieur Alban LANSELLE est nommé secrétaire de séance.

2024/80-07 – OBJET : PROGRAMMATION CULTURELLE ITINÉRANTE SUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE 2024 À FÉVRIER 2025

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière d'actions socioculturelles,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne de poursuivre sa programmation culturelle itinérante sur l'année 2024-2025,

Considérant la programmation culturelle itinérante de spectacles sur la période de septembre 2024 à février 2025 présentée en annexe,

Considérant le contrat de cession de deux contées établi avec la compagnie « Passage des Contes » pour le dimanche 22 septembre 2024,

Considérant le contrat de cession du spectacle « Pierre et le Loup » établi avec la compagnie « Atelier de l'Orage » pour le vendredi 27 septembre 2024,

Considérant le contrat de cession du spectacle « Nounou, est-ce que tu rames » établi avec la compagnie « Les Aveugles et l'Éléphant » pour le samedi 5 octobre 2024,

Considérant que l'accès à ces quatre spectacles est gratuit pour tout spectateur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Valide le projet de programmation culturelle itinérante de spectacles sur la période de septembre 2024 à février 2025 telle qu'elle est présentée en annexe de la présente délibération communautaire.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer les contrats de cession pour les quatre spectacles susmentionnés ainsi que tout devis et tout contrat à durée déterminée d'emploi de régisseurs intermittents du spectacle en permettant la mise en œuvre technique.

ARTICLE TROIS :

Valide la gratuité des entrées aux quatre spectacles susmentionnés.

ARTICLE QUATRE :

Dit que les dépenses sont prévues au budget de l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le - 1 JUL. 2024

ID : 077-247700701-20240627-2024_80_07-DE

Séance du 27/06/2024

ARTICLE CINQ :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 27 juin 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le - 1 JUIL. 2024

ID : 077-247700701-20240627-2024_80_07-DE

Séance du 27/06/2024

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le - 1 JUIL. 2024

ID : 077 047700704 00040607 2024 00 07 DE